



## En cours d'instructions de régularisation !

Par **chatona**, le **18/02/2011** à **10:29**

Bonjour,

voilà je me présente et merci à la personne de me répondre car je suis égaré ! Je me suis marié le 13/01/2010, je suis marié le 03/07/2010, j'ai déposé mon dossier avec l'aide de mon avocat à la sous-préfecture pour régularisation en tant que conjoint français comme j'avais les 6 mois de communauté de vie plus la famille en France et bien sûr 9 ans de vie sur le territoire français. Je pense que mon dossier sera accepté, bref après avoir attendu 4 mois pour une convocation le 28 janvier, je suis sorti de la sous-préfecture de Nancy avec une attestation de dépôt du dossier, photo à l'appui, ce qui fait maintenant 2 semaines que j'attends la réponse. Ce matin, j'ai appelé la sous-préfecture pour savoir où en est mon dossier et la dame m'a dit qu'il est en cours d'instruction, bref pas grand-chose, donc j'ai prévenu mon avocat et lui m'a dit que c'est risqué de refuser, donc je voudrais savoir si certaines personnes ont passé par là et que c'est normal pour la procédure, merci de me répondre.

Par **flo030**, le **18/02/2011** à **11:05**

bonjour,

vous n'êtes pas si vous êtes rentrés régulièrement sur le territoire français ou pas ?

cela est très important, il faut avoir de la patience car nous sommes dans le même cas depuis 13 mois et toujours sans récépissé, ce matin j'en ai reçu le 5ème pour trois mois avec interdiction de travailler. De quelle origine êtes-vous ?

cordialement

Par **chatona**, le **18/02/2011** à **11:18**

bonjour et merci de me repondre je suis d origine marocainne et oui je suis en situation irrégulier !

Par **chatona**, le **18/02/2011** à **11:19**

je suis rentré sur le territoire avec un visa du type C

Par **flo030**, le **18/02/2011** à **21:20**

bonsoir situation reguliere ou irreguliere car dans vos deux precedents messages vous vous contredisez.

Par **chatona**, le **19/02/2011** à **09:56**

bjr je me suis mal expliqué veuillez m en excuser ! je suis rentré en france en 2001 avec un visa du type C delivré par le consulat francais au maroc mais depuis sa fait 9 ans que je vie en france illegalemnt donc irrégulier je me suis marier en 2010 apres 1 ans de vie commune avec un conjoint francais suis je claire pour vous ? ....

Par **flo030**, le **19/02/2011** à **20:37**

bonsoir,

oui la c plus clair, du moment que vous etes entre sur le territoire francais avec un visa meme s'il est perime (depuis 9ans), vous avez de plein droit a un visa de conjoint de francais d'autant plus que vous avez plus de six mois de vie commune apres mariage donc vous aurez ce visa sans probleme et si jamais il vous ete refuse allez au tribunal administratif , si je peux me permettre pourquoi avez vous pris un avocat (car je suppose qu il vous psa aide gratuitement) pour faire les demarches aupres de la prefecture cela on peut le faire tout seul mais je suis etonne que 4 mois apres on ne vous ai pas encore repondu car normalement au bout de 10 a 15 jours apres depot de dossier on obtient un recepisse valable 3 mois le temps pour la pref d'etudier votre dossier.

cordialement

Par **chatona**, le **20/02/2011** à **11:23**

bjr apres avoir recue trois refus de sejour la date en 2001 a montpellier le 2éme a paris et le 3ém a la prefecture de creteil je n ai fait qu un seul recours qui ma ete refuser mais je ne suis jamais aller au tribunaux administrative .. je ne connais ps du tout la sous prefecture du raincy ni sa reputations de sous prefecture feneante la preuve j ai due attendre 4 mois pour avoir une convocation et mon avocat a due intervenir par courrier et deplacement a la sous prefecture apres avoir ete a mon rendez vous et deposer mon dossier bien rempli la dame ma dit que sa va prendre du temps et ma donner une attestation de depot dossier vue comment il traite les dossier et quand on leur pose la question " quand orais je la reponse" ils nous disent " on as bcp de retard dans les traitemnt de dossier elle ma fait comprend que je vais attendre longmpt " se que je trouve inacceptable je leur es deposer tout les pieces qu ils m ont demendé mais elle voulais plus de preuve bref si je n avais ps pris un avocat j aurais attendue 1 ans pour ma convocation .

Par **chatona**, le **20/02/2011** à **12:16**

re! en reflichissant l attestation de depot avec foto ( récépissé) pour l agent de la sous prefecture.et comme j ai compris que les prefecture et le sous ne delivre plus de récépissé uniquement attestation de dossier , je pense se que ma donner l agent de la sous prefecture et un récépissé et que oui je vais attendre 2 ou 3 mois pour la reponse ! qu en pensez vous ?

Par **flo030**, le **20/02/2011** à **15:58**

bonjour,

les prefectures delivre encore des recepisse , mon mari est a son 5 recepisse, donc ce que je comprends c 'est que l'agent de la prefecture vous a delivre un recepisse valable 3 mois sans vous autoriser a travailler c'est cela? et quand l'expiration du recepisse arrive a son terme soit il vous en delivre un autre, soit un oqtf soit le visa de conjoint de francais, vous me dites que vous connaissez pas le tribunal administratif mais qUAND vous avez eu votre refus vous avez fait un recours donc au tribunal administratif????? il finit quand votre recepisse? et votre avocat que dit IL??? je pense que ce sera long et vous auriez interet a retourne au maroc chercher votre visa de conjoint de francais.cela est mon avis et nengage que moi.

Par **chatona**, le **20/02/2011** à **18:17**

bonsoir

je comprend ps que votre mari et arrivé au 5eme recepissé avez vous pris un avocat ? avez vous ecris partout surtout au prefet je sais cé penible mais il faut vous battre je trouve sa choquant .non je n ai jamais fait de recours au tribunaux et oui depuis maintenant 9ans que je vie en france et sa ete ma plus grand faute mais voila trouvé un bon avocat cé ps facile mais en plus trop cher !je ne suis pas encore arrivé a se stade la mais si la prefecture me refuse jai 2 choie devant moi soit les attaquer au tribunaux se que veut dire 2 ans d attente ou retourneé au maroc pour aller chercher mon visa se qui me derangerais ps mais voila cé le debut mais je vais me battre j ai arretee de bosser pour me consacré a ma situation et comme j

ai un mari aimant et gentil je suis plus déterminé à me battre et plus acharné encore, pour l'attestation de dépôt que l'agent de la sous-préfecture m'a donné et une feuille blanche avec le numéro d'étranger, nom, prénom et adresse avec une photo, il n'y a pas de date en fait c'est pour être complété en attendant une réponse de leur part, mais qui ne vaut pas de droit, j'aimerais savoir votre parcours pour régulariser votre mari, merci.

Par **souma60**, le **31/01/2013** à **00:02**

bonjour à tous, voilà mon mari et à la demande d'une carte de séjour rentre en France irrégulièrement avec un visa C pour l'Autriche, la sous-préfecture nous a donné un rendez-vous avec les papiers suivants: un timbre fiscal de 50 euros, les papiers nécessaires: extrait de naissance, acte de mariage, justification de domicile, bref, je pensais qu'il délivre sur place un récépissé, mais rien, elle nous a dit que dans quelque mois nous aurons un courrier de la préfecture, ça me paraît bizarre, pour pas sur place aussi, on a rempli des papiers pour passer une visite médicale, j'ai compris plus rien.

Par **nyangaton**, le **08/03/2013** à **15:12**

salut, y'a-t-il quelqu'un qui est dans mon cas? je suis pacsée avec un Français, avec qui je vis depuis 3 ans. j'ai déposé depuis le mois d'août une demande de titre de séjour, j'ai reçu une convocation une semaine après pour compléter mon dossier par un timbre de 110 euros, et les preuves de vie commune, pas de récépissé, j'ai attendu 4 mois sans réponse. j'ai réécrit la préfecture en décembre, puis en début février j'ai appelé à la préfecture qui m'ont répondu que mon dossier est en court d'instruction, voici plus d'un mois que j'attends depuis que j'ai appelé. est-ce qu'il y a des gens ici qui ont un problème similaire. est-ce que c'est du bluff, ou je dois vraiment attendre, merci **de vos réponses**

Par **kmla**, le **09/03/2013** à **12:38**

Bonjour, je suis mariée donc je ne pense pas que cela soit la même chose, mais en tout cas, je suis Française et mon mari est étranger, nous avons une convocation 2 mois après la remise du dossier, on a eu un récépissé le jour même de la convocation et payé 110 euros de timbre. 10 jours après on a reçu un courrier pour payé 230 euros de timbre et changé le récépissé par une autorisation de travail. Mais je pense que tu devrais ouvrir une discussion, comme cela ton message serait mieux vu et ne serait pas noyé parmi d'autres messages.

Par **Kubra**, le **17/03/2013** à **00:57**

Bonjour Kmla,  
je voulais avoir un renseignement, stp moi je suis Française née en France, mariée avec un étranger, entrée en France avec un visa, nous avons fait la demande de titre de séjour à la préfecture après 6 mois de vie commune avec mon mari, la préfecture nous a délivré le jour même un récépissé.

valable 4 mois et payer 110 euro de timbre fiscaux. 3 semaine apre nous avons recu in courier en nous disant de leur envoyer 230 eu de timbre fiscaux pour regul de visa. Ma wuestion est la siivante : que vont ils kous donner pour la suite a votre avis ?

Par **kmla**, le **17/03/2013** à **10:16**

Bonjour Kubra,

En fait il faut vous déplacer en préfecture avec les 230euros de timbres plus des photos, ils vont vous changer certainement votre récépissé avec un récépissé avec autorisation de travailler et ils vont mettre le cachet du visa sur le passeport.

C'est comme cela que ca c'est passé, là nous attendons la convocation à l'ofii le titre de séjour nous sera remis labas.

Par **Kubra**, le **17/03/2013** à **22:25**

Nous ils nous on demander de leur envoyer lea timbre 230 euro par courier je leura est envoyer sa f 3 semaine a peut pres . Esque avec le visa sur le passeport nous pouvons fair des sorti en dehor de la france par explm pour aler au pays ?

Merci c gentil davoir repondu :)

Par **kmla**, le **18/03/2013** à **12:28**

Bonjour,

Il parait que oui, mais mieux mais il vaut mieux se renseigner quand même auprès de la police au frontière que l'on peut trouver par exemple dans les gares.

Par **Kubra**, le **18/03/2013** à **17:54**

Merci beaucoup pour c renseignement . Apres vous avoir donner votre recepicer avec autorisation de travailler depuis combien de temp atender vous le titre de sejour ?

Par **kmla**, le **18/03/2013** à **18:07**

Nous attendons depuis 1 mois pratiquement.

Par **Kubra**, le **19/03/2013 à 15:38**

Merci c vrement gentil davoit doner tt ces informations !

Par **vag92**, le **05/04/2013 à 16:31**

bjr je suis en france plus ke 10 ans et je deposer un dossier a la sous prefecture et ca fait mnt 3 mois j attens une reponse et qu on j etais la sous prefecture la dame a l accueil m a dis ke mon dossier il est entrain d instruction je vous demande de m expliquer ca merci

Par **vag92**, le **08/04/2013 à 20:40**

j ai tjr pa de reponse!!!!!!!!!!!!

Par **citoyenalpha**, le **15/04/2013 à 03:42**

Bonjour

il vous fallait ouvrir un autre post et non poser une question sur un post clos.

Concernant votre demande la préfecture vous a donné la réponse. Votre dossier est en cours d'instruction. Par conséquent vous ne pouvez qu'attendre la décision de la préfecture sur votre demande de titre de séjour.

En cas de refus par la préfecture votre dossier sera transmis à la commission des titres de séjour où vous serez convoqué pour audition.

Par **moetez**, le **10/06/2013 à 18:36**

bonjour je suis pacse avec une francaise depuis 1 ans j ai deposer un dossier la semaine derniere a la prefecture pour avoir la carte de sejour il mon prit mon dossier il mon demander 50e de timbre il mon dit qu il m enveron une convocation il mon pa donner un recepissé es ce que c est normal si kelekun pourrai me renseigner merci

Par **moetez**, le **10/06/2013 à 18:49**

bonjour je suis pacse avec une francaise depuis 1 ans j ai deposer un dossier la semaine derniere a la prefecture pour avoir la carte de sejour il mon prit mon dossier il mon demander

50e de timbre il mon dit qu il m enveron une convocation il mon pa donner un recepissé es ce que c est normal si kelekun pourrai me renseigner merci

Par **citoyenalpha**, le **10/06/2013** à **19:59**

Oui c normal

Votre dossier va être instruit et il est possible que des demandes complémentaires vous soient demander

Votre demande est soumis à l appréciation de la préfecture contrairement avec le mariage avec un ressortissant français. La décision est discrétionnaire.

Par **vag92**, le **14/06/2013** à **18:51**

salut je suis parti a la sous prefecture pour voir on est la avec mon dossier exeptinnel pour avoir titre de sejour ke ca fait mnt 5 mois que deposer et l agent qui travail la bas il m a dit que mon dossier il est en cours d instruction§!!!je vx d expliuation svp,!!?